

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS
81340

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Trébas-les-Bains, sous la présidence de Madame Christine ROBERT, Maire de Trébas les Bains.

Présents : Mme Christine ROBERT, M. Joël IMBERT, Mme Ghislaine RUGEN, Mme Patricia BOUSQUET, M. Charly ESPITALIER, M. Albert FABRE, M. Benjamin MARIETTA, M. Rémy MARTY, M. Gérard PAULHE.

Absents excusés : M. Michel CASTANHEIRA

Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. Gérard PAULHE.

Date de la convocation : 05/05/2025 Date d'affichage : 05/05/2025
Nombre d'élus : 10 - En exercice : 10 - Présents : 9 - Votants : 9

Début de séance : 20 h 31.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil précédent :

Procès-verbal de la séance du 09/04/2025:

Approuvé :	<input type="text" value="OUI"/>	Voix pour :	<input type="text" value="9"/>
		Voix contre :	<input type="text" value="0"/>
		Abstention :	<input type="text" value="0"/>

2 – Décision modificative du budget « Commune » :

1 – Solde d'exécution

Une interprétation erronée de l'affectation du résultat pour la construction du budget primitif 2025 de la Commune nous impose d'effectuer une correction budgétaire.

Le montant figurant au compte Dépenses d'Investissement chapitre 01 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté, d'un montant de 130691,05 € n'est pas correct. Il doit être égal au besoin net de la section d'investissement.

Il aurait dû être inscrit le solde d'exécution 2024 + le report 2023 de la section d'investissement soit :

- Le solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de 191353,62 € (ex 2024)
Plus
- Le déficit reporté de l'année antérieure (2023) de 41819,33 €
Soit un total de **233172,95 €**

L'écart est donc de : 233172,95 € - 130691,05 € = **102481,90 €**

Pour rééquilibrer le budget, il nous faut modifier les dépenses d'investissement de ce montant en ajustant au mieux les nouvelles dépenses ainsi que les recettes correspondantes selon les postes impactés.

Dépenses : BI D Compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : ouverture de 102481,90 €

Suite à la transmission du PV à nos autorités de tutelle pour contrôle de légalité, ces dernières nous ont demandé d'annuler l'ouverture de 102481,90 € du BI D Compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en raison de l'impossibilité de cette modification. Le budget demeure donc en déséquilibre de ce montant. Les autres points sont validés.

Cette correction ne nécessitant pas un vote de l'assemblée délibérante, la décision modificative est rectifiée en conséquence. (nouveau tableau ci-après et en annexe I).

2 – Salle des fêtes

Le devis « Entreprise » pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise en place du photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente nous est parvenu. Il est plus de deux fois important que celui estimatif qui a servi de base à la construction budgétaire. A « la louche », nous passerions de 318000 € à plus de 600000 €. La commune ne pouvant supporter ce surcoût, le projet est abandonné.

Il faut donc supprimer du budget les sommes portées tant en dépenses qu'en recettes :

Dépenses : BI D Compte 231 OP 192 : réduction de 318620,42 €

Recettes : BI R Compte 13 1338 OP 192 Subvention Etat : réduction de 70000 €

Recettes : BI R Compte 13 1338 OP 192 Subvention Région : réduction de 22000 €

Recettes : BI R Compte 13 1338 OP 192 Subvention Département : réduction de 15000 €

Recettes : BI R Compte 13 1338 OP 192 Subvention Feder : réduction de 55000 €

Recettes : BI R Compte 16 1641 OP 192 Emprunt en euros : réduction de 125000 €

3 – La Source

Le traitement de « la Source » devant s'effectuer globalement et en fonction de la décision à prendre selon qu'il y ait cession ou non, il faut réaliser une étude regroupant l'intégralité des travaux.

De ce fait et sachant que des éventuels travaux ne seront pas réalisables courant 2025, le montant alloué initialement à ce poste est supprimé pour préserver l'équilibre budgétaire.

Dépenses : BI D Compte 23 231 OP 197 : réduction de 42000 €

4 – Ecole

Les subventions demandées pour l'école étant ajournées, les travaux ne seront pas réalisés dans leur intégralité en 2025. Seul un démarrage des travaux pourra être effectué.

Nous devons en conséquence rectifier l'affectation des opérations correspondants.

Dépenses : BI D Compte 23 231 OP 189 : réduction de 100000 €

Recettes : BI R Compte 13 1338 OP 189 Subvention Etat : réduction de 46877,45 €

Recettes : BI R Compte 13 1338 OP 189 Subvention Région : réduction de 10946,00 €

Recettes : BI R Compte 13 1338 OP 189 Subvention Département : réduction de 28400,00 €

Recettes : BI R Compte 16 1641 OP 189 Emprunt Commune : réduction de 64000,00 €

5 – Nouvelle Mairie

Le report des subventions nous oblige à modifier le traitement financier de l'opération comme suit :

Recettes : BI R Compte 13 1338 OP 188 Subv Département - Région : réduction de 72577,05 €

Recettes : BI R Compte 13 1338 OP 188 Feder : réduction de 108865,57 €

Recettes : BI R Compte 16 1641 OP 188 Emprunt Commune long terme : ouverture de 30860,28 €

Recettes : BI R Compte 16 1641 OP 188 Emprunt court terme : ouverture de 200000,00 €

6 – Camping-car Park

Afin de permettre le démarrage des travaux, un emprunt à court terme sur 5 ans doit être réalisé, ce qui se traduit par :

Recettes : BI R Compte 16 1641 OP 200 Emprunt moyen terme 5 ans : ouverture de 30000,00 €

7 – Finalisation de l'équilibre budgétaire

Pour équilibrer le budget, il est proposé les opérations suivantes :

Dépenses : BI D Compte 23 231 OP 157 : ouverture de 730,73 €

Recettes : BI R Compte 13 1338 OP 188 Subvention DETR ouverture de 398,00 €

Voir ci-dessous le tableau récapitulatif

TABLEAU RECAPITULATIF

Imputation		Ouvert	Réduit
DI	23 231 Op 157	730,73 €	
DI	23 231 Op 189		100000,00 €
DI	23 231 Op 192		318620,42 €
DI	23 231 Op 197		42000,00 €
RI	13 1338 Op 188		181442,62 €
RI	13 1338 Op 189		86223,45 €
RI	13 1338 Op 192		162000,00 €
RI	13 13461 Op 188	398,00 €	
RI	16 1641 Op 188	230860,28 €	
RI	16 1641 Op 189		64000,00 €
RI	16 1641 Op 192		125000,00 €
RI	16 1641 Op 200	30000,00 €	

Voir détails en annexe 1

= ouverture de 71860,28€ au 1641 (OPNI)

Il est demandé au Conseil municipal l'approbation de cette décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :

OUI

Voix pour :

6

Voix contre :

0

Abstention :

3

3 – Décision modificative du budget «Assainissement» :

Une subvention départementale de 8369,99 € ayant été ajoutée (payée en 2 acomptes en 2022, 2023 et le solde en 2024), elle est à amortir à hauteur de 278,97 € par an. (arrondi à 280,00 €)

Il convient donc de faire une décision modificative sur le budget « Assainissement » :

Dépenses : BE D Compte 023 023 Virement à section d'investissement : ouverture de 280,00 €

Recettes : BE R Compte 042 777 Subvention virée au résultat : ouverture de 280,00 €

Dépenses : BI D Compte 040 1391 Subvention d'équipement : ouverture de 280,00 €

Recettes : BI R Compte 021 021 Virement de section exploitation : ouverture de 280,00€

Voir ci-dessous le tableau récapitulatif

TABLEAU RECAPITULATIF

Imputation		Ouvert	Réduit
DE	23 23	280,00 €	
RE	42 777	280,00 €	
DI	40 1391	280,00 €	
RI	21 21	280,00 €	

Voir détail en annexe 2

Il est demandé au Conseil municipal l'approbation de cette décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :

OUI

Voix pour :

9

Voix contre :

0

Abstention :

0

4 – Délibération pour la convention avec Tarn Aval (convention baignade) :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval mutualise les nageurs-sauveteurs surveillant les baignades dans la rivière Tarn.

Pour ce faire, une convention doit être établie pour couvrir l'année 2025.

Objet de la convention : définir les conditions par lesquelles le SMBVTAv assure la mutualisation des nageurs-sauveteurs surveillant les baignades dans la rivière Tarn pour la surveillance de la baignade aménagée de Trébas les Bains, afin que l'ensemble des communes accueillant une baignade puisse bénéficier d'une surveillance 7 jours sur 7 (mutualisation d'un nageur-sauveteur) et d'un même niveau de sécurité.

Financement : pris en charge par la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire de signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :

OUI

Voix pour :

9

Voix contre :

0

Abstention :

0

5 – Délibération autorisant Mme le Maire à signer tout document se référant à « Camping-Car Park :

Le budget investissement relatif aux immobilisations en cours acte en son Ch 23 – Art 2311 – Opération 200 la création d'une aire pour camping-cars en partenariat avec l'entreprise « Camping-Car Park » spécialisée dans ce type de prestation. Ce budget a été validé par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 9 avril 2025 – point 12 « Approbation du budget primitif « Commune ».

Une convention sera établie en ce sens et devra être signée par Madame le Maire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :

OUI

Voix pour :

5

Voix contre :

4

Abstention :

0

6 – Délibération sur la fongibilité des crédits :

La commune de Trébas, en matière de gestion financière a basculé de l'instruction M14 à l'instruction M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 (Délibération n° 20230828DEL1 de la séance du 28/08/2023).

Changements :

En M14 : l'exécutif de la collectivité ne pouvait effectuer des virements de crédits qu'à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire. Afin de réaliser un virement de crédits de chapitre à chapitre, une décision modificative votée par le conseil municipal était indispensable.

En M57 : l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section à l'exception des dépenses de personnel.

Application :

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant excéder 7,5% des **dépenses réelles** de chacune des sections. Dans ce cas l'exécutif informe le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de son plus proche conseil.

Exemple : Si le montant des dépenses réelles figurant sur le budget de la section est de 400 000 €, le total autorisé pour effectuer des virements de crédits sans avoir recours à une décision modificative est de 400 000 € x 7,5% soit 30 000 €.

Proposition :

Le Conseil municipal :

- autorise Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :

OUI

Voix pour :

9

Voix contre :

0

Abstention :

0

7 – Devenir du terrain « le jardin des Clauzes » :

La destination d'origine de ce terrain était la création d'un lotissement.

Cette option ayant été abandonnée, il est temps de se poser la question du devenir de ce terrain :
Champ photovoltaïque ? Vente à un promoteur ? Vente au détail ? Autre ? etc.....

Après débat, il est retenu par le Conseil la division de la parcelle en deux lots et leur vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :

Approuvé :

OUI

Voix pour :

9

Voix contre :

0

Abstention :

0

8 – Reprise de « La Source » :

Monsieur Arnaud Hamla, 169 avenue de Muret – 31300 Toulouse nous a transmis une demande d'achat, du restaurant « La Source ».

Monsieur Hamla nous propose l'achat du restaurant pour un montant de 70000,00 €

Avant de prendre une décision de cession ou non, il convient d'étudier les avantages et inconvénients de cette proposition ainsi que la destination que nous souhaitons donner à ce bâtiment (bar-restaurant et étages).

Avantages : Plus aucun investissement à effectuer sur ce bâtiment,

Inconvénients : Aucune garantie relative à la pérennité de l'activité bar-restaurant au cœur du village.

Remise aux normes du bâtiment tant pour la partie restauration que pour la partie habitation.

En l'état actuel de nos connaissances (absence de devis principalement), il est difficile de se prononcer pour l'une ou l'autre des possibilités.

Il faudrait réaliser une étude financière pour en estimer le coût complet de la remise aux normes.

Ce point est ajourné en raison de propositions supplémentaires reçues très récemment.

9 – Remise en question du chemin derrière « l'Oustal » :

La possibilité d'achat d'une partie du chemin situé entre les parcelles 0358 au nord, 1404 et 1405 au sud est demandée par le propriétaire de la parcelle 0358.

A savoir que ce chemin encadré est propriété de la Commune et comporte en lisière des parcelles 1404 et 1405 une buse d'évacuation des eaux usées. Dans le cas d'une vente, il ne nous serait plus possible d'intervenir pour une réparation ou entretien.

Des compléments d'information étant nécessaires à la prise de décision, ce point est ajourné.

10 – Stationnement pour l'espace « Pierre Bernard » :

Une demande émanant des soignants, relative au stationnement temporaire des véhicules assurant la dépose des patients devant l'entrée de l'espace Pierre Bernard.

Peu de places sont en effet disponibles devant ce bâtiment. Il conviendrait d'étudier une solution offrant une possibilité de places réservées « minute » pour assurer la dépose des patients et non un nombre de places permanentes réservées.

Afin de concrétiser cette demande des zones « RESERVEES ESPACE PIERRE BERNARD » ont été matérialisées le long de la chaussée.

Une étude de possibilité sera menée pour un agrandissement du parking réservé.

11 – Divers : Demande de subvention :

Une demande de subvention émanant de la Maison de retraite « Le Belcantou – UPHV (Unité Personnes Handicapées Vieillissantes) est parvenue à la Mairie.

Nous sommes sollicités pour une participation financière destinée à aider au financement d'une activité de loisir proposée et organisée par l'équipe soignante du Belcantou – UPHV.

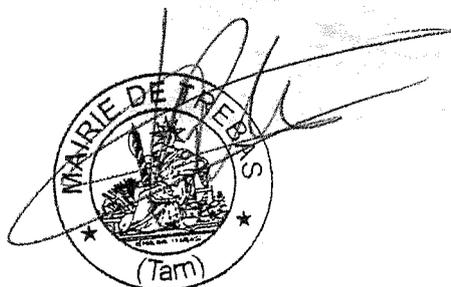
Le Conseil municipal, sensible au bien être des résidents s'est montré favorable à l'octroi de cette aide et une décision relative au montant alloué sera prise au prochain conseil municipal.

Clôture de la séance à : 21 h 58

Monsieur Gérard PAULHE
Secrétaire de séance



Madame Christine ROBERT
Maire de Trébas les Bains



ANNEXE 1

BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE n° 1 EN DATE DU 19/05/2025

	BUDGET PRIMITIF	MOUVEMENT	NOUVEAU BUDGET
--	-----------------	-----------	----------------

INVESTISSEMENT

Dépenses

231 Opérations d'équipement

231	OP. équi : 157 - Travaux bâtiments communaux	27 016,17 €	730,73 €	27 746,90 €
231	OP. équi : 189 - Ecole - isolation - plafond - fenêtres	120 658,86 €	-100 000,00 €	20 658,86 €
231	OP. équi : 192 - Salle des fêtes	318 620,42 €	-318 620,42 €	0,00 €
231	OP. équi : 197 - Toiture La Source	42 000,00 €	-42 000,00 €	0,00 €

TOTAL MOUVEMENT 231	-459 889,69 €
----------------------------	----------------------

TOTAL GENERAL MOUVEMENT DEPENSES	- 459 889,69 €
---	-----------------------

Recettes

13 Subventions d'investissement

1338	OP équip 188 Nouvelle Mairie - département + région	72 577,05 €	-72 577,05 €	0,00 €
1338	OP équip 188 Nouvelle Mairie - Feder	108 865,57 €	-108 865,57 €	0,00 €
1338	OP équip 189 Ecole - Etat	46 877,45 €	-46 877,45 €	0,00 €
1338	OP équip 189 Ecole - Région	10 946,00 €	-10 946,00 €	0,00 €
1338	OP équip 189 Ecole - Département	28 400,00 €	-28 400,00 €	0,00 €
1338	OP équip 192 Subv salle polyvalente - Etat	70 000,00 €	-70 000,00 €	0,00 €
1338	OP équip 192 Subv salle polyvalente - Région	22 000,00 €	-22 000,00 €	0,00 €

1338	OP équip 192 Subv salle polyvalente - Département	15 000,00 €	-15 000,00 €	0,00 €
1338	OP équip 192 Subv salle polyvalente - Feder	55 000,00 €	-55 000,00 €	0,00 €
13461	OP équip 188 Nouvelle Mairie - DETR Etat	104 204,00 €	398,00 €	104 602,00 €
TOTAL MOUVEMENT 13			-429 268,07 €	
16	Emprunts et dettes assimilées			
1641	OP équip 188 Nouvelle Mairie - Long terme	100 000,00 €	30 860,28 €	130 860,28 €
1641	OP équip 188 Nouvelle Mairie - Court terme	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
1641	OP équip 189 Ecole - Long terme	64 000,00 €	-64 000,00 €	0,00 €
1641	OP équip 192 Salle polyvalente	125 000,00 €	-125 000,00 €	0,00 €
1641	OP équip 200 Camping car parc - Moyen terme 5 ans	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT 16			71 860,28 €	
TOTAL GENERAL MOUVEMENT RECETTES			-357 407,79 €	
Ecart Dépenses – Recettes			-102 481,90 €	

ANNEXE 2

BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE n° 1 EN DATE DU 19/05/2025

	BUDGET PRIMITIF	MOUVEMENT	NOUVEAU BUDGET	
EXPLOITATION				
Dépenses				
023	Virement à la section d'investissement			
023	Virement à la section d'investissement	14 543,23 €	280,00 €	14 823,23 €
TOTAL MOUVEMENT 023		280,00 €		
TOTAL GENERAL MOUVEMENT DEPENSES		280,00 €		
Recettes				
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
777	Quate part des subventions d'investissement virée au résultat	12 410,00 €	280,00 €	12 690,00 €
TOTAL MOUVEMENT 042		280,00 €		
TOTAL GENERAL MOUVEMENT RECETTES		280,00 €		
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti			
1391	Subvention d'équipement	12 410,00 €	280,00 €	12 690,00 €
TOTAL MOUVEMENT 040		280,00 €		
TOTAL GENERAL MOUVEMENT DEPENSES		280,00 €		
Recettes				
021	Virement de la section d'exploitation			
021	Virement de la section de fonctionnement	14 543,23 €	280,00 €	14 823,23 €
TOTAL MOUVEMENT 021		280,00 €		
TOTAL GENERAL MOUVEMENT RECETTES		280,00 €		